



SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 753-6

(adopté par la résolution 206-06-2020)

MODIFICATION DU RÈGLEMENT 753 ET SES AMENDEMENTS ZONAGE

Agrandissement de la zone VR-14 à même la zone VR-15

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage 753 et ses amendements pour agrandir la zone VR-14 à même la zone VR-15 afin d'y intégrer entièrement le lot 5 859 605;

Attendu qu'en conformité avec la loi, un avis de motion a été déposé lors de la séance ordinaire du 17 mars 2020 pour présenter un règlement visant à modifier le règlement de zonage 753;

En conséquence, sur proposition de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu:

Que le second projet de règlement, portant le numéro 753-6, soit adopté et qu'il y soit ordonné, décrété et statué ce qui suit:

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'annexe 1 du règlement 753 intitulée « Plan de zonage » est modifiée par l'agrandissement de la zone VR-14 à même une partie de la zone VR-15, tel que montré à l'annexe « A » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Daniel Monette
Maire

Mario Morin
Directeur général

Avis de motion : 17 mars 2020

Adoption :

Approbation MRC :

Publication :

Entrée en vigueur :

**PROJET DE RÈGLEMENT 753-6
ANNEXE A**

